Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1967)

Heft: 74

Artikel: Les déserteurs américains sont-ils refoulés par la Suisse? : Et en quelles cironstances?

Autor: D.P.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1029172

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Soirée au coin du feu avec des volontaires pour le Vietnam

La Marche de la Paix progressait progressistement entre Lyss et Berne. Une caravane de la gauche, c'est toujours un caravansérail; on dénombrait les familles et les groupes, tout le spectre de la couleur qui s'étale de la non-violence pacifiste à la violence prochinoise. Dans la colonne, quelques jeunes distribuaient un tract, caractères rouges sur papier jaune, titré : Appel du « Corps de volontaires civils pour le Vietnam ». Le texte rappelait que le Front national de libération déclarait en mars 1965 (citation) : « Si les impérialistes américains continuent à engager leurs troupes combattantes et celles de leurs satellites au Sud Vietnam et continuent à étendre la guerre au Vietnam du Nord et au Laos, le Front national de libération appellera les peuples de différents pays à envoyer des jeunes gens et des soldats au Vietnam du Sud pour se joindre à la population, afin d'annihiler l'ennemi commun ».

Les signataires du tract se disaient prêts à partir pour répondre, comme volontaires civils, à cet appel, déclarant notamment souhaiter que : « les dirigeants américains sachent que des femmes et des hommes de tous les pays sont prêts à subir le napalm et les bombes, au même titre que leurs frères et sœurs vietnamiens et à participer à la lutte pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ».

La formule trahissait comme une vocation de martyr, mais aussi une volonté de lutte, à la fois un engagement et une hésitation sur le sens de cet engagement.

Qui donc étaient les membres de cette famille ? Nous avons passé une soirée à discuter avec eux.

Efficacité

Ces engagés, il est des censeurs qui les condamnent au nom de l'efficacité. Le grief tient en ces mots : ces volontaires ne prouvent que leur bonne volonté; mais leur poids sur les événements est infinitésimal, proche de zéro; il y a longtemps que cette catégorie d'hommes a été classée et cataloguée : la race de ceux qui veulent vider la mer avec un coquillage.

Ce grief est sot. Qu'on nous explique d'abord ce qu'il faut entendre par efficacité ! Serait-ce de posséder le pouvoir d'influencer à soi tout seul les événements ? N'être qu'un individu et détenir au moment décisif la majorité absolue ?

Choisissez un point de vue réaliste ! Acceptez modestement de n'agir que dans votre rayon d'action, dans votre sphère nationale, dans votre cabane de charbonnier ! Quelle est, dans cette hypothèse réaliste, votre poids spécifique ? Pas inexistant, pas rien, mais de l'ordre de zéro virgule quelque chose. L'efficacité est donc toujours relative ou dérisoire. Certes, on ne saurait en conclure que tout égale tout, et que n'importe quel choix est sans importance, indifférent. Mais un engagement est qualifié autant par sa lucidité, sa sincérité que par son efficacité. L'efficacité des volontaires pour le Vietnam est de l'ordre de zéro virgule zéro, zéro (tant qu'il vous plaira !) quelque chose.

Ce n'est pas une raison pour ne pas entrer en matière, ouvrir la discussion, avec sympathie.

La « Gazette de Lausanne » et le « Nouvel Observateur »

Comment, quand on habite le Gros de Vaud, a-t-on l'idée de partir pour les antipodes ?

Une jeune femme, apparemment pas de celles qui ont un vide à combler à tout prix, lit, dans la « Gazette de Lausanne », un communiqué A.F.P., laconique : un corps de volontaires se serait constitué en France, fort de cent cinquante engagés.

La majorité des lecteurs lisent, diagonalisent et passent à autre chose. Elle, écrit au journal, demandant qu'on lui communique, si possible, l'adresse de ce mouvement. Pas de réponse ! Elle insiste, par téléphone. La rédaction s'informe auprès de son correspondant parisien. Il ne sait pas. Dernière ressource : aller enquêter sur place, à Paris. Elle prend le train, mais Paris est vaste. Elle consulte une connaissance vaudoise qui, à Paris, rédige sa thèse complémentaire sur saint Augustin (qui enfant fut de la race de ceux qui veulent vider l'Océan avec un coquillage, si l'on en croit sa vie en images telle que la représente Gozzoli). Saint Augustin est un bon patron. On sait dans quelle rue le mouvement tient sa permanence; mais rien de plus, pas de numéros, pas d'adresse exacte. La rue est de moyenne longueur; il ne reste plus qu'à interroger tous les concierges. Enfin c'est là ! Ou plutôt, c'était là, car la permanence du mouvement a été plastiquée; (mais oui, Paris a parfois des côtés province !) elle gîte maintenant à l'autre bout de Paris; cependant les responsables ont laissé la nouvelle adresse à leur ancien domicile. Y a plus qu'à prendre le métro, la liaison est établie.

Quelques semaines plus tôt, un autre jeune Vaudois entreprenait sur place les mêmes démarches. Mais il avait été mis sur la piste par le « Nouvel Observateur ». qui répondit d'emblée, ce qui nous permet d'abréger.

Nos Vaudois se retrouvèrent à Lausanne.

Leur longue patience enquêteuse a une signification. Qui se rend à Paris sur la foi d'un communiqué de cinq lignes ? Le Vietnam n'est pas pour eux un épisode quelconque de l'histoire contemporaine; même s'il est d'autres massacres (la contre-révolution indonésienne fut probablement une des plus sanglantes de l'histoire mondiale), même s'il est des famines, le Vietnam, en dehors de toute propagande, bouleverse prioritairement des jeunes de notre pays. C'est l'affaire d'une génération.

L'histoire contemporaine est devenue planétaire; on le répète partout comme un lieu commun. Cette histoire planétaire est faite d'événements qui transcendent des millions d'hommes, mais elle a aussi une réalité subjective; d'où ce vaudois porte-à-porte parisien. Etre réaliste, c'est le constater, comme un fait.

Un engagement sincère

Un militaire suisse nous disait : mais les Américains, au Vietnam, ne font pour l'instant qu'une petite guéguerre. Ils n'engagent qu'une faible fraction de leur potentiel militaire; ah ! s'ils voulaient mettre le paquet !

L'injustice du conflit tient à cela : ces ménagements provisoires, cette escalade. La guerre vietnamienne offre les caractéristiques d'un passage à tabac : premier degré, deuxième, troisième; arrêt des bombardements pour cinq jours; reprise; les Etats-Unis décident du dosage sans plus de risques (malgré l'engagement de plusieurs centaines de milliers d'hommes et d'inévitables pertes humaines, douloureuses; malgré les dépenses colossales) sans plus de ris-

Les déserteurs américains sont-ils refoulés par la Suisse? Et en quelles circonstances?

Depuis sa constitution en Etat fédéral, en 1848, la Suisse considérait qu'elle avait le droit et même le devoir d'accorder un asile aux déserteurs d'armées étrangères, et cela quels que fussent les motifs de leur fuite; elle en faisait une question de principe et considérait qu'il s'agissait d'un élément intangible de sa souveraineté nationale. Si un pays réclamait l'extradition d'un déserteur pour un crime de droit commun, on ne la lui accordait que sous la réserve explicite que le prévenu ne serait pas poursuivi pour désertion et que le tribunal ne tiendrait aucun compte de ce délit. A Genève, un déserteur français ayant été enivré et entraîné de l'autre côté de la frontière, la Suisse exigea et obtint qu'on le lui restituât. Malgré quelques fléchissements, cette ligne de conduite fut encore celle du XXe siècle; qu'on songe à l'afflux des déserteurs de toutes nations durant la guerre de 1914-1918.

Récemment, le « New York Times» a consacré des articles aux soldats américains stationnés en Allemagne qui désertent pour ne pas être envoyés au Vietnam; à deux reprises (16 et 29 mai), ce quotidien généralement bien informé a déclaré que la Suisse refoulait ces militaires et les livrait à la police allemande, laquelle, en vertu d'un accord, les remet à l'armée américaine. Quatre jeunes soldats auraient été récemment dans ce cas. De son côté, la « Weltwoche » du 26 mai affirme qu'en janvier dernier, deux déserteurs ont été arrêtés dans la région du lac de Constance, après avoir franchi la frontière, et ont été livrés à la police allemande. Ces accusations, reprises lors de l'émission de télévision « Le point », n'ont suscité aucune réaction officielle. Le 31 mai seulement, le correspondant à Berne de la « Tribune de Genève » écrivit que le Département fédéral de justice et police n'avait aucune connaissance de ces faits ni même de la présence de déserteurs américains en Suisse; mais, relevait-il, « on reconnaît volontiers cependant que les services fédéraux n'ont peut-être pas connaissance de tout ce qui se passe dans les cantons ». En d'autres termes, Berne dément avoir livré des déserteurs mais n'exclut pas qu'une police cantonale ait pu le faire !

Ne conviendrait-il pas que des voix s'élèvent pour exiger du Conseil fédéral toute la lumière sur cette affaire et surtout une déclaration sans équivoques sur le devoir que la Suisse a d'offrir un asile aux déserteurs comme aux réfugiés politiques ? Car ce qu'il y a de frappant, c'est que si, au Département fédéral de justice et police, on a longuement expliqué au journaliste genevois la difficulté que l'on avait à différencier un déserteur d'un innocent touriste, personne ne s'est avisé de lui rappeler ce qu'avait été jusqu'à présent l'attitude de la Suisse en ce domaine. Et la presse, à deux ou trois exceptions près, n'a manifesté aucune réaction. Il est vrai que ces militaires américains qui désertent pour ne pas aller au Vietnam sont un fort mauvais exemple; d'ailleurs, à défaut de la Suisse, la France ne leur offre-t-elle pas asile ?

Marc Vuilleumier

N.B. — La thèse de notre correspondant, qui suppose que les déserteurs avant d'avoir pu, dans les formes, demander à être mis au bénéfice d'un droit d'asile politique, auraient été refoulés, discrètement, par les gendarmes (de quels cantons ?) nous semble d'autant plus vraisemblable que, lors de la guerre d'Algérie, des refoulements eurent lieu selon le même procédé et des déserteurs furent livrés pour condamnation à la France. Des amis de l'Algérie, des juristes suisses durent même s'organiser pour tenter de mettre fin à ces procédés.

Comme Marc Vuilleumier nous pensons que des explications doivent être demandées au Conseil fédéral. Que l'on ne nous fasse pas croire que la Sûreté fédérale ignore ce que font en cette matière les Cantons ! Et de toute façon dans ces cantons-là, il y a des magistrats responsables pour répondre aux questions posées.

D. P.